

DE : Monsieur Jean-François Simard
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Le 15 janvier 2026

TITRE : Stratégie québécoise pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2025-2031

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Le Québec détient un potentiel non négligeable en minéraux critiques et stratégiques (MCS), essentiels à la transition énergétique et numérique, soit des secteurs névralgiques des économies d'aujourd'hui. Ces minéraux, tels que le lithium, le graphite, le nickel ou encore les terres rares, jouent un rôle central dans le développement des filières des batteries, des semi-conducteurs et des technologies de pointe. Ces filières de transformation à valeur ajoutée en émergence représentent ainsi une opportunité économique créatrice de richesses pour les Québécoises et les Québécois.

En 2020, le gouvernement a adopté le Plan québécois pour la valorisation des MCS 2020-2025 (PQVMCS) qui a permis de positionner le Québec comme la première juridiction canadienne à se doter d'un plan d'action spécifique à ces ressources. Ce plan a généré une hausse importante des investissements en exploration des MCS¹, a permis une progression de plusieurs dizaines de projets miniers² et a contribué à mettre en place tous les éléments d'une filière batterie complète, de l'exploration au recyclage.

Malgré ces résultats, plusieurs défis persistent, notamment en ce qui concerne le financement des activités minières, le développement technologique, la disponibilité des infrastructures, l'attractivité de la main-d'œuvre, la valorisation des résidus miniers et la participation des communautés locales et autochtones. De plus, sans transformation locale, la valeur ajoutée demeure limitée et les retombées sont moindres. Enfin, pour que les filières de MCS contribuent au positionnement stratégique du Québec sur l'échiquier mondial, les projets miniers doivent se développer à un rythme accru.

Dans un contexte mondial marqué par une demande croissante et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement, les membres du G7, le gouvernement du Canada, tout comme le gouvernement du Québec, reconnaissent la nécessité d'assurer l'accès aux MCS afin de soutenir la transition énergétique et numérique, tout en renforçant leur sécurité économique. Les initiatives du G7, notamment celles mises en place par l'Alliance pour la production des minéraux critiques, ainsi que les mesures prévues au Budget fédéral 2025 confirment l'importance pour le Québec de poursuivre ses efforts et de transformer ses avancées en leviers stratégiques pour créer davantage de richesse collective.

¹ Depuis 2019, les investissements en exploration et mise en valeur des MCS ont augmenté de 274 % (Source : données Institut de la Statistique du Québec).

² 33 des 50 projets miniers avancés en 2025 sont des projets de MCS (66 %), contre 15 sur 30 en 2020 (50 %).

La Vision économique 2025 : Le pouvoir québécois (Vision économique 2025 dresse par ailleurs quatre grandes priorités économiques en réponse au contexte mondial marqué par des bouleversements géopolitiques, économiques et technologiques. L'une de ces priorités consiste à saisir les nouvelles occasions offertes afin que toute l'économie québécoise en ressorte plus forte à long terme. Ainsi, compte tenu de la conjoncture, des grandes tendances qui se dessinent et des forces du Québec, les MCS ont été identifiés comme l'une des deux grandes opportunités stratégiques pour servir l'économie québécoise, par la mise en œuvre de filières. Le Québec a une fois de plus l'occasion de faire sa marque et de créer de la richesse en misant sur ses ressources naturelles. La Vision économique 2025 : Le pouvoir québécois traduit à cet égard une ambition claire : positionner le Québec comme une véritable plaque tournante des MCS, non seulement en Amérique du Nord, mais également sur la scène internationale.

Sur le plan réglementaire, l'encadrement du développement minier repose notamment sur la Loi sur les mines et la Loi sur la qualité de l'environnement, auxquelles s'ajoutent des modifications législatives récentes visant à renforcer la transparence, la restauration des sites et l'acceptabilité sociale.

2- Raison d'être de l'intervention

Depuis 2019, au Québec, les investissements en exploration et en mise en valeur des MCS ont augmenté et près de la moitié des projets de lithium du Canada se trouvent sur le territoire québécois, de même que 79 % des réserves canadiennes de graphite. La province est déjà le premier producteur de lithium et de graphite naturel en Amérique du Nord. Cette dynamique témoigne d'un potentiel unique de développement de filières, mais qui risque d'être ralenti ou capté par d'autres juridictions si le Québec ne renforce pas ses interventions. Sans une action structurée du gouvernement, le Québec risque de voir s'accroître la méfiance des populations, de manquer des occasions de développement et de perdre son attractivité pour les investisseurs internationaux.

Ainsi, le développement des MCS représente une opportunité stratégique unique pour le Québec, mais son succès dépend de plusieurs conditions à mettre en place.

Sans transformation locale, la valeur ajoutée demeure limitée et les retombées sont moindres. Le financement de projets de mise en valeur demeure fragile et plusieurs procédés technologiques, notamment en matière de concentration, de transformation et de valorisation des résidus, ne sont pas encore pleinement maîtrisés. La disponibilité des infrastructures logistiques et énergétiques, particulièrement en territoire nordique, est souvent un frein au développement de projets miniers. L'industrie minière doit également composer avec une rareté de la main-d'œuvre qualifiée et des attentes croissantes des communautés locales et autochtones.

Surtout, la pérennité du développement minier est désormais indissociable de l'acceptabilité sociale. Les projets de MCS ne peuvent progresser que si les communautés d'accueil, à toutes les échelles territoriales, considèrent leur légitimité et leur pertinence en fonction des retombées économiques, sociales et environnementales. L'acceptabilité sociale n'est pas figée dans le temps. Il s'agit d'un processus dynamique qui repose sur quatre facteurs

principaux : la participation significative des communautés aux décisions, la gestion responsable des impacts environnementaux et sociaux, la distribution équitable des retombées économiques et la confiance envers les promoteurs et les institutions.

La poursuite du PQVMCS pour la période 2025-2031 vise à concrétiser l'opportunité stratégique de la vision économique du Québec en répondant de manière globale à ces enjeux, avec la collaboration de plusieurs partenaires gouvernementaux afin que les efforts soient coordonnés et orientés vers des objectifs communs. Elle permet également d'être en phase avec les initiatives internationales et canadiennes.

3- Objectifs poursuivis

La Stratégie québécoise pour la valorisation des MCS 2025-2031 (Stratégie), en mettant en place une série de mesures gouvernementales, vise à positionner le Québec comme un chef de file fiable, éthique et durable dans la production, la transformation et le recyclage des MCS, tout en accélérant la réalisation des projets miniers et la transformation des MCS. La Stratégie crée ainsi un environnement d'affaires propice aux opportunités économiques de l'exploitation des MCS, afin de créer de la richesse. Elle permet de favoriser des allègements administratifs et réglementaires, la transformation locale, la mise en place d'infrastructures adaptées et d'outils financiers incitatifs, le soutien à l'innovation, la formation de la main-d'œuvre et la maximisation des retombées régionales, tout en contribuant aux grandes orientations gouvernementales liées à la transition énergétique et numérique. Ainsi, la Stratégie, par le plan d'action qui sera déployé, cherche à faire du Québec un joueur incontournable à l'échelle mondiale en réduisant la fragilité des chaînes d'approvisionnement internationales en MCS, tout en assurant la participation active des communautés locales et autochtones.

Par cette stratégie, le gouvernement se dote d'un outil puissant pour concrétiser sa vision économique.

À court terme, l'intervention doit permettre de simplifier et d'accélérer les démarches administratives et réglementaires pour les autorisations et la délivrance des droits et permis afin que les projets miniers et la transformation des MCS puissent se développer rapidement, de soutenir activement l'avancement de nouveaux projets d'exploration et de mise en valeur, et de mettre en place des outils de traçabilité des MCS pour en faciliter la commercialisation sur des marchés ayant des exigences particulières en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). À moyen terme, elle vise l'ouverture de nouvelles mines, le soutien au développement des infrastructures nécessaires, la constitution de filières industrielles complètes et l'implantation de solutions innovantes de valorisation des résidus miniers, tout en améliorant la perception de la population à l'égard du secteur minier.

4- Proposition

La proposition soumise est l'adoption de la Stratégie. Elle repose sur un plan d'action gouvernemental coordonné par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et structuré autour de quatre grandes orientations :

- Orientation 1 : Améliorer l'environnement d'affaires et accélérer les projets;
- Orientation 2 : Développer l'ensemble de la chaîne de valeur des minéraux critiques et stratégiques;
- Orientation 3 : Planifier et développer les infrastructures et corridors logistiques stratégiques;
- Orientation 4 : Mobiliser les partenaires.

Chaque orientation est assortie de mesures concrètes, d'échéanciers et d'indicateurs d'évaluation.

La Stratégie est cohérente avec la Vision économique 2025 ainsi qu'avec plusieurs politiques publiques, dont la Stratégie québécoise de la filière batterie, la Stratégie de recherche et d'investissement en innovation du Québec, le Plan pour une économie verte 2030, la Feuille de route en économie circulaire, le Plan d'action nordique et le Plan nature 2030 pour ne citer que ceux-ci.

Dans le cadre de l'orientation 1, il est proposé d'agir sur l'un des facteurs importants du développement des projets miniers : les délais d'autorisation et de délivrances des droits et permis. La concertation gouvernementale sera accrue, en plus de la mise en place d'un correspondant gouvernemental unique pour les promoteurs miniers, qui assurera une communication plus efficace entre le promoteur et l'appareil gouvernemental.

Cette orientation représente 0,2 % du budget consenti à la Stratégie.

De son côté, l'orientation 2 propose de fournir, au travers de programmes adaptés et uniques dans l'appareil gouvernemental, les outils financiers nécessaires à l'avancement des études de faisabilité des projets miniers et de transformation. En réduisant le risque technologique des projets, les avancées permises par ces subventions, permettront de les rendre plus attractifs pour les investisseurs et les partenaires industriels locaux et internationaux à la recherche de contrats d'approvisionnement à long terme (« offtake ») garantis. Cette orientation répond ainsi aux enjeux identifiés, tant au Québec, qu'à l'international (hors Chine) de maîtriser des procédés d'exploitation et de transformation de certains MCS cruciaux pour nos économies comme le lithium, le graphite ou encore les terres rares, afin de bâtir ou de consolider des filières comme celles identifiées dans la Vision économique (batteries, semi-conducteurs, fer à faible empreinte carbone). Cette orientation concentre près de 65 % du budget accordé à la Stratégie.

Les actions prévues dans l'Orientation 3, en phase avec la Vision économique 2025 : Le pouvoir québécois qui exprime la volonté du gouvernement du Québec de renforcer des infrastructures stratégiques au bénéfice d'un développement économique structurant à l'échelle nationale, la Stratégie se propose de travailler à une vision et un plan intégré. Une planification sera préparée par l'ensemble des acteurs gouvernementaux impliqués afin de synchroniser la mise en place des infrastructures requises et de l'approvisionnement en énergie avec la construction des mines et des usines de transformation.

Finalement, l'orientation 4 vise à répondre à un enjeu d'acceptabilité sociale prioritaire, soit de favoriser la maximisation des retombées économique et financière de l'activité minière,

de l'exploration à la restauration et des filières, auprès des communautés d'accueil, autochtones et non autochtones.

Cette orientation vise aussi à favoriser une meilleure connaissance du secteur minier, tant au niveau du monde municipal, des communautés autochtones que de l'ensemble de l'écosystème minier afin d'augmenter les connaissances de l'ensemble des parties prenantes et de favoriser l'adhésion des populations au développement minier sur leurs territoires. Les actions de cette orientation représentent 23,9 % du budget total de la Stratégie.

Cette dernière orientation répond, sous deux angles différents, aux enjeux de développement harmonieux de l'activité minière, qui sont des facteurs majeurs à considérer dans l'objectif avoué de la stratégie d'accélérer la mise en œuvre de projets miniers et de transformation au Québec.

5- Autres options

La prolongation du PQVMCS, sans modifications, a été envisagée, mais il a été jugé insuffisant compte tenu de l'évolution rapide des enjeux mondiaux reliés au développement des filières de MCS. Une approche limitée à l'exploration et à l'exploitation des MCS sans soutien à la transformation locale a également été écartée, car elle n'aurait pas permis de générer une valeur ajoutée significative pour le Québec. Enfin, une approche harmonisée à l'échelle fédérale ne répond pas aux besoins spécifiques du Québec, étant entendu que la gestion des ressources naturelles relève de sa compétence exclusive.

6- Évaluation intégrée des incidences

Sur le plan économique, elle stimulera les investissements locaux et étrangers, favorisera la diversification industrielle et appuiera l'indépendance technologique et la souveraineté économique du Québec. En effet, par ses interventions la Stratégie favorisera l'augmentation du nombre de projets de MCS au Québec ainsi que leur avancement, augmentant ainsi le poids relatif des projets et du potentiel du Québec tant à l'échelle du Canada que des pays G7 auprès desquels la Stratégie prévoit de multiplier les actions de représentations. En rendant les projets plus nombreux et plus visibles, elle deviendra également un outil stratégique pour le Québec afin d'obtenir sa juste part de l'ensemble des investissements internationaux et fédéraux destinés au développement de projets miniers et de transformation liés aux MCS.

En tenant compte des projets actuellement en développement et ayant le meilleur degré d'avancement, nous évaluons que de nouveaux investissements de près de 8 milliards de dollars pourraient être réalisés à moyen terme, dont environ la moitié dans l'extraction minière et la moitié dans la transformation des minéraux extraits. Le ministère des Finances du Québec estime que la concrétisation de ces projets entraînerait un impact positif de 2,3 milliards de dollars sur le PIB réel du Québec après un an (en phase de construction) et de 1,3 milliard de dollars de manière récurrente après trois ans (en phase d'opération). Les secteurs des services, de la construction, des mines et du manufacturier bénéficieraient le plus de ces nouveaux investissements. L'ampleur réelle et le rythme des retombées

dépendront de l'évolution des différents projets potentiels, tout comme de l'étendue des activités de transformation que nous développerons au Québec.

La Stratégie aura ainsi des effets positifs pour les citoyens, en créant des perspectives d'emploi de qualité, en renforçant l'intégration économique des communautés autochtones et en facilitant l'intégration de travailleurs d'autres secteurs économiques en difficulté. Sur le plan social, elle contribuera à la réduction des inégalités régionales, à l'amélioration du dialogue avec les collectivités locales, à une meilleure acceptabilité sociale des projets et à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux emplois miniers. Ce dernier aspect fait partie des considérations qui seront discutées au sein de la Table de concertation formation main-d'œuvre.

Sur le plan environnemental, elle soutiendra l'intégration de l'économie circulaire et du recyclage, par notamment la valorisation des résidus miniers et la réduction de l'empreinte carbone du secteur minier. Enfin, sur le plan de la gouvernance, elle améliorera la transparence grâce à la traçabilité des MCS, simplifiera les démarches administratives et favorisera la participation publique et continue des communautés locales et autochtones.

Enfin, la Stratégie fera du Québec un joueur incontournable de la transition énergétique et numérique à l'échelle mondiale.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Afin d'alimenter l'élaboration de la Stratégie, le MRNF a organisé une série d'ateliers de discussion sur invitation avec des parties prenantes du développement du secteur minier et des filières, soit les associations industrielles, les compagnies minières, les centres de recherche, les organisations environnementales, les municipalités et les communautés autochtones. Ces ateliers de discussion se sont inscrits dans la continuité des efforts déployés depuis cinq ans pour orienter le développement minier du Québec de façon responsable et concertée. Ces dernières auront permis de valider les besoins actuels et émergents des parties prenantes ainsi qu'à recueillir leurs préoccupations, recommandations et idées d'actions.

De plus, un processus de consultation impliquant l'ensemble des ministères et organismes concernés, soit le MRNF, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère de la Santé et des Services sociaux, de la Société du Plan Nord (SPN), Investissement Québec (IQ) et Recyc-Québec (RQ) a permis d'identifier des priorités communes, de souligner l'importance de soutenir le développement de filières responsable, d'alléger le cadre administratif et de renforcer la participation des communautés locales et autochtones dès les premières étapes des projets.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

La mise en œuvre sera assurée par le MRNF, en collaboration avec ses partenaires, soit le MEIE, le MELCCFP, le MRIF, le MAMH, l'Institut national des mines du Québec (INMQ), le CSMO-Mines, la SPN, IQ et RQ. Le suivi reposera sur six indicateurs principaux, liés aux investissements, à la progression des projets, à l'innovation, à la satisfaction des communautés d'accueil, à l'économie circulaire et à la réduction des délais d'autorisation des projets. Le plan d'action sera déployé entre 2025 et 2031 et une révision intermédiaire pourrait être effectuée pour 2028 afin d'adapter les interventions au contexte mondial.

9- Implications financières

Des sommes totalisant 88,1 M\$, au cours des exercices financiers 2025-2026 à 2029-2030, seront nécessaires pour la mise en œuvre d'un nouveau Plan québécois pour la valorisation des MCS pour la période 2025-2031. Celles-ci correspondent au montant obtenu par le MRNF au Plan budgétaire 2025-2026 de mars 2025 qui se répartit comme suit : 18,0 M\$ au cours des exercices financiers 2025-2026, 2028-2029 et 2029-2030, 17,1 M\$ au cours de l'exercice financier 2026-2027 et 17,0 M\$ au cours de l'exercice financier 2027-2028. Par la suite, il a été entendu avec le ministère des Finances (MFQ) que les dépenses non engagées en 2025-2026 (7 378 000 \$) sont reportées en 2030-2031.

À cet effet, les versements annuels sont prévus au volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles. De plus, le MEIE a obtenu un montant de 15,0 M\$ (5 M\$ en 2025-2026 et 10 M\$ en 2026-2027) au Plan budgétaire 2025-2026 pour évaluer la faisabilité d'optimiser le transport ferroviaire à partir de la fosse du Labrador qui contribuera également à la Stratégie.

Par ailleurs, certaines actions réalisées dans le cadre d'autres programmes ou politiques, portées par des ministères et organismes partenaires, contribueront à la valorisation des MCS. La mise en œuvre de celles-ci est évaluée à un montant de 14 657 000 \$.

- 11 657 000 \$: Plan d'action nordique 2023-2028 de la SPN;
- 3 000 000 \$ de l'enveloppe budgétaire du MEIE.

Ainsi, ce sont donc 29,657 M\$ qui s'ajouteront aux 88,1 M\$, soit un total de 117,757 M\$ de ressources financières directes à la Stratégie.

La répartition annuelle de ce montant se trouve dans le cadre financier 2025-2031 en annexe. Elle inclut les dépenses envisagées en rémunération pour les effectifs rattachés à la mise en œuvre de la Stratégie.

Aucun investissement n'est prévu au Plan québécois des infrastructures.

La Stratégie pourra également compter sur d'autres sources d'investissements du gouvernement du Québec pour atteindre son objectif, dont :

Principales enveloppes budgétaires	Montants
Plan québécois des infrastructures (régions minières)	1 923 M\$
Le fonds Capital ressources naturelles et énergie (IQ-MEIE, MRNF, MFQ)	1 500 M\$
Bonification du Crédit d'impôt relatif aux ressources (MFQ)	27 M\$
Fonds NQ Investissement Minier (SDBJ, ARBJ)	17 M\$
Valorisation des sous-produits de la filière batterie – CRIBIQ (MEIE)	4 M\$
Total non exhaustif : 3,471 G\$	

À ces budgets s'ajoutent les sommes investies de :

- la Stratégie québécoise de la filière batterie (MEIE);
- la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM), une filiale d'IQ;
- autres mesures fiscales pour soutenir l'industrie minière, dont le nouveau congé fiscal pour grand projet d'investissement, introduit par le budget 2023-2024, où le gouvernement a choisi d'élargir la portée du régime afin d'y inclure l'extraction de certains MCS;
- autres interventions gouvernementales contribuant au développement du secteur minier ou des milieux d'accueil, dont :
 - le Fonds régions et ruralités (MAMH);
 - les programmes d'aide financière du MEIE;
 - le Fonds d'initiatives autochtones IV (SRPNI);
 - la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (MEIE);
 - le Plan PME 2025-2028 (MEIE).

10- Analyse comparative

À l'échelle mondiale, plusieurs juridictions ont adopté des stratégies de développement des MCS. Ces initiatives se distinguent par leurs objectifs, leurs leviers d'action et leurs mécanismes de gouvernance, mais convergent toutes vers un même but : la sécurisation des chaînes d'approvisionnement et la création de valeur locale.

G7

Sous la présidence du Canada, le sommet du G7 s'est réuni en juin 2025. À cette occasion, un plan d'action sur les minéraux critiques a été lancé afin d'agir dans les trois domaines suivants : bâtir des marchés fondés sur des normes, mobiliser les capitaux et investir dans les partenariats, promouvoir l'innovation.

Une initiative s'inscrivant dans ce plan d'action a ensuite été lancée, soit la mise en place d'une Alliance pour la production de minéraux critiques (Alliance). L'Alliance comprendra des pays producteurs et acheteurs aux vues similaires et aura le mandat de favoriser le développement de chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques sûres et non concentrées, en regroupant la demande, en coordonnant les arrangements d'écoulement et en mettant en œuvre des mécanismes de stabilisation des prix. Au Canada, les provinces et les territoires joueront un rôle clé dans l'avancement de l'Alliance, notamment en identifiant des projets prioritaires dans le domaine des minéraux critiques, en œuvrant à l'accélération des autorisations d'exploitation minière et en assurant la promotion d'outils de financement permettant d'accélérer la mise en production des projets. Dans le cadre des travaux de l'Alliance, le gouvernement du Canada a annoncé, le 31 octobre 2025, 26 nouveaux investissements et partenariats avec 9 pays alliés. Ces investissements et partenariats se répartissent dans 15 projets, dont la valeur totale est estimée à 6,4 G\$. Parmi ces projets d'investissement ou de partenariat stratégique, quatre sont québécois : Nouveau Monde Graphite, Northern Graphite, Torngat Metals et Rio Tinto.

Des initiatives concrètes sont ainsi en cours à l'international et au Canada afin de soutenir des projets liés au développement des filières de MCS, notamment des projets québécois.

Union européenne

L'Union européenne (UE) a adopté en 2024 le [Critical Raw Materials Act \(CRMA\)](#) qui fixe des cibles à l'horizon 2030 : au moins 10 % de l'approvisionnement en MCS doit provenir de l'extraction domestique, 40 % de la transformation locale et 25 % du recyclage. En parallèle, l'UE a introduit le Règlement sur les batteries imposant des standards élevés en matière de traçabilité, de contenu recyclé et de diligence raisonnable. Ces obligations structurent les conditions d'accès au marché européen et favorisent les projets conformes aux plus hauts standards ESG.

États-Unis

Les États-Unis misent principalement sur une accélération des projets miniers de MCS portée par deux décrets qui sont : [Declaring a National Energy Emergency](#) et [Unleashing American Energy](#). Alors que les soutiens gouvernementaux au développement des énergies renouvelables et des véhicules électriques iront en décroissant, les États-Unis favorisent le développement de l'approvisionnement des filières reliées notamment au secteur de la défense. Le département de la Défense des États-Unis dispose de nouveaux moyens financiers pour investir directement à toutes les étapes des chaînes de valeurs en plus de constituer des réserves stratégiques.

Canada (gouvernement fédéral)

Le gouvernement du Canada a publié sa [Stratégie canadienne des minéraux critiques](#) en 2022. Celle-ci combine des incitatifs fiscaux et financiers : le Crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques (30 %), le Fonds pour l'innovation stratégique et un Fonds pour les infrastructures liées aux MCS (1,5 G\$) pour soutenir la logistique des projets miniers tant au niveau de l'énergie que des infrastructures de transport, particulièrement en régions éloignées. Le Canada met aussi de l'avant des partenariats pour arrimer ses actions aux filières stratégiques comme la batterie. En 2025, le gouvernement fédéral a adopté la

loi C-5 en vue d'accélérer la mise en œuvre de projets stratégiques considérés comme d'intérêt stratégique pour le Canada.

Dans le cadre du budget fédéral 2025, le gouvernement du Canada a mis en place diverses mesures en lien avec les MCS, dont la création du Fonds du premier et du dernier kilomètre qui permettra de soutenir les projets d'énergie propre et d'infrastructure de transport liés à l'exploitation des MCS (1,5 milliard de dollars jusqu'en 2029-2030). De plus, le nouveau Fonds pour la diversification des corridors commerciaux (5 milliards de dollars sur sept ans) sera destiné à renforcer les accès aux marchés internationaux. En plus de soutenir les projets d'infrastructures, le Fonds du premier et du dernier kilomètre soutiendra aussi l'élaboration de projets de MCS et le développement de chaînes d'approvisionnement dans les segments en amont et au milieu des chaînes de valeur, en mettant l'accent sur la mise en production de projets à court terme.

Par le Budget fédéral 2025, le gouvernement du Canada a également annoncé la création d'un Fonds souverain pour les MCS de 2 G\$ qui permettra d'effectuer des investissements stratégiques dans des projets et des entreprises du secteur des MCS. Le Canada consacrera aussi 443 M\$ sur 5 ans, par la Stratégie industrielle de défense, pour soutenir le développement de technologies novatrices de transformation des MCS, des investissements conjoints avec des alliés dans des projets de minéraux critiques au Canada et la mise en place d'une réserve stratégique de minéraux critiques pour renforcer la sécurité nationale. D'ailleurs, la création de réserves stratégiques visant à soutenir les prix de certains MCS sera financée par les Fonds annoncés par le gouvernement fédéral.

Australie

[L'Australian Critical Minerals Strategy 2023](#) vise la montée en gamme industrielle, notamment par le raffinage et la transformation. En 2024-2025, l'Australie a introduit un crédit de production de 10 % applicable aux coûts de traitement et de raffinage sur une période de 10 ans. Le pays mobilise également ses institutions financières publiques (Export Finance Australia, NAIF) pour cofinancer des projets stratégiques. La dimension autochtone est explicitement intégrée, consolidant l'acceptabilité sociale comme levier de développement.

Royaume-Uni

La [Critical Minerals Strategy](#) (2022, mise à jour en 2023) s'articulait autour de trois axes : développer les capacités domestiques, bâtir des partenariats stratégiques avec ses alliés et améliorer la transparence des marchés par le biais du Critical Minerals Intelligence Centre. Le Royaume-Uni avec sa nouvelle stratégie publiée en novembre 2025, dotée d'un budget de 50 M£, reconnaît la nécessité de développer davantage ses liens avec ses partenaires internationaux, d'augmenter la production nationale lorsque cela est possible et d'investir dans l'économie circulaire afin de réduire sa dépendance actuelle vis-à-vis des fournisseurs étrangers. Le Royaume-Uni s'est fixé des cibles similaires à celles du Critical Raw Materials Act de l'Union européenne.

Japon

Très dépendant des importations, le Japon a renforcé les pouvoirs de l'agence [JOGMEC](#), maintenant la Japan Organization for Metals and Energy Security, qui subventionne, garantit et prend des participations dans des projets miniers et de transformation jugés stratégiques. Le Japon dispose aussi de stockages stratégiques de MCS, afin de protéger son économie contre les ruptures d'approvisionnement.

Corée du Sud

La Corée du Sud a adopté, en 2023, une stratégie visant la diversification géographique des approvisionnements, l'investissement en amont, la constitution de réserves stratégiques et la coopération trilatérale avec les États-Unis et le Japon. Elle s'appuie sur une liste nationale d'une trentaine de minéraux critiques, autour desquels elle déploie ses instruments financiers et diplomatiques.

Chili

Le Chili a lancé, en 2023, une stratégie nationale du lithium, qui privilégie une participation majoritaire de l'État dans les déserts de sel stratégiques, notamment par le biais de Codelco, une société d'État chilienne. Cette orientation vise à maximiser la capture locale de valeur, tout en favorisant des partenariats avec des acteurs privés, privilégiant ainsi un modèle de gestion des ressources hybride État-industrie.

Chine

La Chine conserve une position dominante grâce à une stratégie intégrée : subventions massives, consolidation industrielle (ex. : China Rare Earth Group), restrictions ciblées à l'exportation (gallium, germanium, graphite, tellure, scandium, terres rares) et investissement dans le raffinage à l'étranger. Cette stratégie, développée depuis plus de 25 ans, confère à la Chine une influence déterminante sur les marchés mondiaux et accentue la pression pour diversifier les chaînes d'approvisionnement.

Provinces canadiennes

À l'échelle canadienne, presque toutes les provinces se sont dotées, ou sont en voie de se doter, d'un cadre spécifique pour les MCS, avec des tendances différentes selon la géologie, les priorités industrielles et l'état des chaînes de valeur.

Comme le Québec, l'Ontario mise sur des chaînes complètes « de la mine au marché », mais avec des leviers distincts. L'Ontario s'appuie sur une stratégie 2022-2027 centrée sur l'intégration au manufacturier (ex. : véhicules électriques) et des incitatifs ciblés à l'exploration (Ontario Junior Exploration Program) dotée, en 2024-2025, de 13 M\$, dont un volet MCS, reconduit en 2025-2026, ainsi que sur des investissements de 1 G\$ en infrastructure vers le « Ring of Fire » et la réduction des délais d'autorisation des projets miniers situés dans ce territoire de 5 000 km².

La Colombie-Britannique a publié, en 2024, la Phase 1 de sa stratégie MCS avec onze actions, qui met l'accent sur le cuivre, la décarbonation et une démarche d'engagement spécifique avec les Premières Nations. Une Phase 2 est en développement. L'approche valorise aussi la transformation et le recyclage.

L'Alberta, par le [Renewing Alberta's Mineral Future](#), privilégie la modernisation réglementaire, l'attraction d'investissements et l'essor de nouveaux créneaux (lithium en saumure, titane, terres rares) avec une feuille de route et une documentation de politique publique en 2023. La stratégie de l'Alberta est actuellement en révision.

La Saskatchewan se distingue par une stratégie 2023 avec des cibles quantifiées (ex. : parts d'exploration, doublement du nombre de MCS produits) et par la mise en service de la filière de traitement des terres rares du Saskatchewan Research Council, première du genre en Amérique du Nord.

Le ministre des Ressources naturelles
et des Forêts,

JEAN-FRANÇOIS SIMARD